



EDMOND
DE ROTHSCHILD

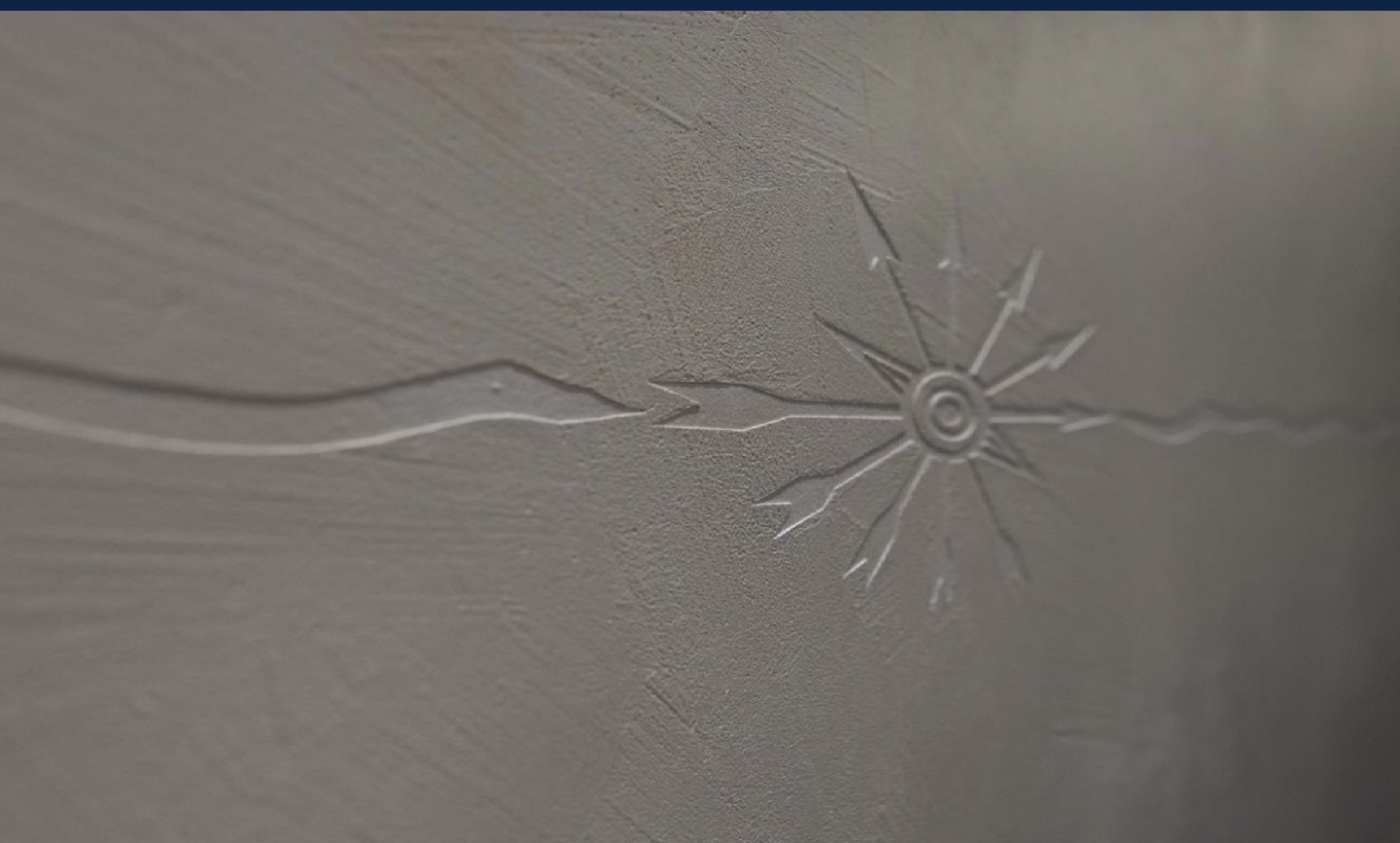
Un service **Wealth Planning**

#2023

WEALTH PLANNING

Ingénierie patrimoniale

Votre parcours patrimonial





QU'EST-CE QUE "LE PARCOURS PATRIMONIAL ?"

OBJECTIFS DE CE NOUVEL OUTIL A DESTINATION DE NOS CLIENTS

1

Apporter une vision complète

du patrimoine, des conseils dispensés, aborder l'intégralité des sujets en collaboration avec vos conseils

2

Vous accompagner dans vos choix

Nous fixons un plan d'action, des points d'étapes pour avancer concrètement avec vos conseils (avocats, notaires) :
Qui fait quoi et quand ?

Donner une dimension temps au conseil

Nous nous assurons du suivi de mise en œuvre en relançant les intervenants à chaque étape

3

Créer une feuille de route
transmissible à vos enfants et vos conseils pour expliquer simplement où nous en sommes des stratégies

Fil directeur avec les autres documents

Le « parcours » renvoie vers des documents plus détaillés

4

Rythmer la relation en vous sollicitant au moment opportun

Aborder les sujets au bon moment et ne pas vous polluer de sujets théoriques avant qu'ils n'apparaissent
Rester proactif



WEALTH PLANNING

VOTRE PARCOURS PATRIMONIAL

NOTRE OBJECTIF | Vous donner une visibilité à tout instant de vos problématiques et des pistes patrimoniales à mettre en oeuvre

L'OBJET DU DOCUMENT | Vous donner une vision complète et un plan d'action | Ce document ne se substitue pas aux études plus complètes délivrées par ailleurs par notre service

APPROCHE | Nos conseils Edmond de Rothschild | Avec vos propres conseils (avocats, notaires...) | Un accompagnement sur la durée

VOTRE FAMILLE

SITUATION MATRIMONIALE

- Marié
- Séparation de biens

VOS ENFANTS

- Grégoire né le 10/10/1975, marié, deux enfants (10 ans, 6 ans)
- Sophie née le 03/04/1980 célibataire, divorcée

SUJETS ABORDES

PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

- **Protéger** le conjoint
- **Héritage à venir** côté Madame
- **Sophie** a besoin de soutien pour développer son entreprise
- **Grégoire** a un enfant avec handicap : doit recevoir un revenu sans gérer les actifs
- **Aucune protection** si mesure d'invalidité prononcée pour Monsieur
- **Gouvernance sur votre Société**

Etat



PISTES WEALTH PLANNING

- **Changer de régime matrimonial** pour une communauté : important conserver résidence secondaire pour Madame
- **Handicap** : voir ci-après vulnérabilité
- **Aide Sophie** : voir ci-après transmission
- **Adapter les statuts** de la Société holding : transfert pouvoirs / exercice des droits de vote
- **Création d'une Société civile** pour gérer les actifs à transmettre petit-fils + préciser testament

Etat



PROCHAINES ETAPES

- Fixer rdv avec votre notaire, votre ingénieur patrimonial et votre banquier
- Discuter du sujet handicap avec Grégoire et de son souhait

INTERVENANTS : Maitre XXXXXX | votre ingénieur patrimonial



Exemple théorique

LA TRANSMISSION

MESURES MISES EN PLACE

- Donation au dernier des vivants
- Deux donations-partage réalisées
- Donation du 05 sis Pierre le venerable Paris en date du 03/10/2006
- Donation de 20% des titres du holding en régime Dutreil en date du 05/12/2011

PRECISIONS

- Le pacte Dutreil a été signé le 05/12/2009
- L'autre actionnaire familial souhaite transmettre à ses propres enfants mais ne détient pas suffisamment de titres

SUJETS ABORDES

PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

- **Madame n'est pas suffisamment protégée** : idée d'adoption de la communauté universelle
- Madame souhaite que le **patrimoine de sa mère revienne à ses enfants** directement après son décès
- Les **bénéficiaires des contrats d'assurance** sont "*mon conjoint à défaut mes enfants vivants ou représentés*". Est-ce adapté ?
- **Le pacte Dutreil** est-il toujours utilisable ou est-il caduque ?

Etat



PISTES WEALTH PLANNING

- Idée d'adoption d'une communauté universelle avec avec **liquidation à la carte du régime** va avantages matrimoniaux optionnels (cf voir étude patrimoniale en date du 03/10/2020 **page XX**)
- L' héritage à venir côté Madame peut revenir directement aux enfant via un **legs gradual** opéré par la mère de Madame
- Il conviendrait de **réfléchir à démembrer les clauses bénéficiaires** : avantage du quasi usufruit décrit dans l'étude du XX:xx/XX **page XX**

Etat



PROCHAINES ETAPES

- Envoyer copie des statuts à Yvan Vaillant pour analyse
- Envoyer copie des clauses bénéficiaires
- Autoriser Maître XXX à nous communiquer copie des actes de donation pour analyse

INTERVENANTS : Monsieur | Maître XXXXXX | votre ingénieur patrimonial



Exemple théorique

PATRIMOINE

IMMOBILIER DIRECT

- Rp = 3 M€
- RS = 2 m€

SCI

- Sci Le Rateau

ASSURANCE-VIE

- Contrat M. : LMP (JP Morgan) = 5,2 M€
- Contrat Cardif M. BNP = 8 M€
- Portefeuille titre = 2 M€

- Fonds BNP (PME europ) = 500 K€
- Fonds JP Morgan (PME us Américaine latine) = 500 K€

- Valorisation = 30 M€
- 55% M., 20% enfants, 25% associé non familial

SUJETS ABORDES

PROBLEMATIQUES

- **La SCI est elle exonérée d'IFI ?**

- **Analyse des contrats** (souscription, intérêt de racheter, transférer ?)

- **Origine de propriété ?** Prix de revient fiscaux ?
Pertinence de conserver le portefeuille ?

- **Forme sociale du fonds :** mode de souscription
fonds JP aurait pu être envisagé via holding / plus pertinent

- **Activité d'animation du groupe** à valider dans les conventions, statuts
- **Dutrel / cession à terme** (filiales ou holding)

Etat



VOTRE TRAIN DE VIE

SOURCES DE REVENUS

- M. Salaire 100 K nets / Mme médecin 90 K€
- A horizon 10 ans retraite : 75 K M/ 40 K Mme
- Revenus fonciers : 40 K (voir declarations)

VOTRE BESOIN DE REVENUS NETS

- Votre **besoin immédiat** serait de **200 K€/an**
- Maintenir lors de votre départ en **retraite**

PISTES WEALTH
PLANNING

- **Réorganiser détention** des actifs financiers et du PE
- Réflexions à 3 ans sur **cession de l'entreprise**
- **Etude patrimoniale à créer** pour simuler scenari



PROCHAINES ETAPES

- Explications à donner sur les différents scenari de cession post fin des engagements de conservation Dutrel : faut-il donner avantage ? Quand ? Avec Dutrel ? Faut-il céder les filiales du holding plut^t qyue les filiales ? = nécessiter de chiffrer les scenari

INTERVENANTS : votre RM | Mr / Madame | votre ingénieur patrimonial

Exemple théorique

NOTRE PLAN D'ACTION

Organisation patrimoniale dans le temps



ETAPE 1 :

Restitution du projet
Wealth planning

Vous présenter le rapport patrimonial et la projection de votre patrimoine ET l'adapter à vos remarques et suggestions

ETAPE 3 :

Mise en place **mandats de protection future** avec votre notaire

Discuter avec votre notaire

Gérer votre vulnérabilité car sinon blocages sur les votes en assemblées, ce qui peut empêcher une cotation ou des arbitrages

ETAPE 5 :

Donations

Distribuer le dividende nécessaire pour financer les droits de donation

Procéder à la donation

ETAPE 6 :

Implémentations
transmission

Rédaction testament / statuts / clauses bénéficiaires

Signature

Rendez-vous de
découverte

Le RDV que nous avons eu pour recueillir ces premières informations et dessiner de premières directions

ETAPE 0 :

Rencontrer votre notaire, votre avocat et votre expert comptable et expliquer les pistes envisagées

Séance de brainstorming avec vos conseils

Affiner les hypothèses avec vos conseils

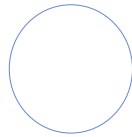
ETAPE 2 :

Choisir les enveloppes et les arbitrages à opérer sur le private equity et les actifs financiers ainsi que sur l'immobilier

Réalouer vos actifs dans un environnement fiscal plus pertinent

ETAPE 4 :

VOTRE
WEALTH
PLANNING
DEDIE

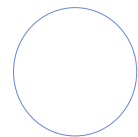


Ingénieur
patrimonial

+33 1 40 17 22 59

y.vt@edr.com

VOTRE
BANQUIER
PRIVE



Banquier privé

+33 x xx xx xx xx xx

X.@edr.com

CONCLUSIONS POINT PATRIMONIAL DU 15/06/2023

- Notre premier rendez-vous a permis de **dresser un état des lieux général** de votre patrimoine.
- Nous allons traiter ensemble et **avec vos conseils** les différents sujets les uns après les autres en commençant par **deux urgences** : la protection de **votre petit-fils** et de **vous-même** en cas de survenance d'une **invalidité puis la protection/transmission** de Madame et des enfants.
- Ensuite nous vous proposerons une **réorganisation de votre patrimoine** tout en projetant les **différents scénari de cession d'entreprise** à terme.
- Nous allons **analyser l'ensemble de votre documentation** juridique et financière puis affiner nos pistes de réflexions et **chiffrer l'impact des stratégies proposées**.
- L'étape 1 consistera à **définir ensemble quelles solutions sont envisageable** lors de notre prochain rdv

PROCHAIN POINT WEALTH PLANNING : le 10/07/2023



Le présent document est émis par EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) - 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 83 075 820 euros, 572 037 026 RCS Paris, Enregistrée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 033 943 et agréée par l'ACPR

Il n'est pas de nature contractuelle et vous est remis à titre d'information uniquement et ne constitue pas une consultation juridique, fiscale ou comptable personnalisée. Ce document ne doit pas être interprété comme une offre de produits ou de services financiers ou une recommandation d'acheter ou de vendre un instrument financier ou de souscrire à un service financier. Il a été établi sur la base des éléments que vous nous avez communiqués sur votre situation personnelle et les opinions et stratégies qui y sont développées s'intègrent dans l'environnement légal, réglementaire applicable connu au jour de la rédaction du document. Par conséquent, ce document ne prend pas en compte des modifications qui interviendraient dans l'avenir.

Les stratégies patrimoniales qui y sont décrites ne doivent être mises en œuvre qu'après avoir été validées par des professionnels en matière juridique, fiscale et comptable. Nous vous invitons à consulter vos propres conseillers indépendants. Le présent document s'appuie sur des informations provenant de sources ou de documents externes jugés fiables. Le groupe Edmond de Rothschild s'efforce de veiller à ce que les informations qu'il contient soient exactes, complètes et d'actualité mais ne peut fournir aucune garantie quant à leur exhaustivité ou à leur exactitude. Nous attirons votre attention sur le risque de remise en cause par les autorités fiscales des actes ou montages ayant un caractère fictif, ou réalisés dans un but principalement ou exclusivement fiscal ; dans certaines juridictions, ces redressements peuvent être assortis de lourdes pénalités. Tout investissement comporte des risques, notamment des risques de perte de capital et de fluctuation de valeur et de rendement.

En aucun cas, la responsabilité d'une entité du groupe Edmond de Rothschild, de ses directeurs et employés, ne saurait être engagée pour des dommages directs ou indirects, pertes, frais, réclamations, indemnisations, ou autres dépenses qui résulteraient de l'utilisation ou de la distribution de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document. A défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent document sont celles du groupe Edmond de Rothschild.

Ce document est confidentiel et destiné uniquement à une utilisation par Edmond de Rothschild (France) et les personnes à qui il est délivré. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de ce document et de son contenu, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, est strictement interdite, sauf autorisation préalable et écrite de Edmond de Rothschild (France).

Copyright © Edmond de Rothschild (France) – Tous droits réservés



EDMOND
DE ROTHSCHILD

www.edmond-de-rothschild.com